

9 - Appel à candidature pour l'exploitation d'un petit train touristique de découverte de Besançon dans le cadre d'une occupation du domaine public

M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur : La fréquentation touristique de la Ville de Besançon s'est considérablement accrue ces dernières années avec l'inscription des fortifications de Vauban au patrimoine mondial de l'UNESCO en 2008 qui a donné un coup de projecteur sur ses richesses patrimoniales.

L'arrivée de la LGV a constitué également une opportunité pour dynamiser le tourisme et capter de nouvelles clientèles.

Dans ce contexte et face aux nouvelles pratiques touristiques et aux aspirations de la clientèle, la Ville souhaite la mise en circulation d'un petit train touristique.

L'occupation temporaire du domaine public pour du stationnement touristique de courte durée entre les rotations concernant l'exploitation d'un petit train touristique se traduit juridiquement par une convention d'occupation temporaire du domaine public après mise en concurrence. Le cahier des charges de consultation, ci-joint, servira de base à la future convention à intervenir.

Cette convention ne prévaut pas à toute autre autorisation administrative, actuelle ou à venir, requise pour exercer ce type d'activité (homologation du matériel, compétence professionnelle, permis de conduire, autorisation de circuler...).

La Ville souhaite une mise en exploitation du petit train à compter d'avril 2014 pour une durée de 7 ans.

L'occupant prendra à sa charge l'acquisition du matériel roulant et tous les aménagements et équipements nécessaires à cette activité et en assurera le parfait entretien.

Le candidat proposera des circuits individuels et des circuits groupes, permanents ou sur demande, avec comme point de prise en charge/décharge, les places de stationnement autorisées, sauf dérogation. Pour la première année du contrat, en 2014, la Ville souhaite un circuit court en raison des travaux du tram. L'itinéraire prévu est le suivant : parking Rivotte, place des Jacobins, rue Rivotte, rue de Pontarlier, rue des Granges, rue de la République, avec arrêt à la place du 8 Septembre, Grande Rue, rue de la Convention, rue des Fusillés, Citadelle.

La Ville apprécierait un petit train contemporain de conception esthétique s'inspirant de celle retenue pour le tramway, l'habillage pourrait être réalisé en partenariat avec la Ville, servir de support de communication et permettre la valorisation de l'offre de transports en commun sur Besançon. Ce train de dernière génération devra respecter les normes environnementales (au minimum muni de filtre à particules, limitation de la pollution sonore) et être homologué pour circuit de catégorie III (pente de plus de 10 %) afin d'accéder à la Citadelle.

Il est souhaité que le petit train bénéficie d'aménagements vidéo et numérique afin d'être très attractif et que le contenu du commentaire ait une teneur scientifique (une aide peut aussi être apportée par la Ville).

En contrepartie de l'autorisation d'occuper le domaine public, l'occupant s'engage à verser une redevance annuelle composée:

- d'une partie fixe de 1 000 € / an,
- d'une partie variable dont le montant est proposé par le candidat.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le cahier des charges de consultation,
- autoriser M. le Maire à lancer l'appel à candidature,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir.

«M. Pascal BONNET : Vous êtes allé un peu vite, c'était en rapport avec la question sur le petit train touristique ...

M. LE MAIRE : On l'a passé mais allez-y.

M. Pascal BONNET : Justement j'ai pressé à ce moment-là.

M. LE MAIRE : Non je n'ai pas vu mais allez-y mais je ne relance pas un débat là-dessus. Je vous donne la parole. Il est voté de toute façon.

M. Pascal BONNET : Vous aviez dit, lors d'un précédent Conseil, que vous envisagiez la perspective d'un ascenseur pour la Citadelle. A-t-on avancé sur la question ?

M. LE MAIRE : Là on n'est pas dans le sujet, on ne va pas voir cela ce soir.

M. Pascal BONNET : C'est en rapport quand même.

M. LE MAIRE : Non.

M. Pascal BONNET : Donc vous ne répondez pas.

M. LE MAIRE : Non, ce n'est pas le sujet, on fera un débat là-dessus mais on ne va pas relancer ce soir le débat sur l'ascenseur de la Citadelle».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 3 avril 2013.